

COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - 06



MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 PLAN LOCAL D'URBANISME

6

**LISTE DES SECTEURS
DE MIXITE SOCIALE**

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2012

Approbation de la Modification Simplifiée n°1 par

délibération du Conseil Municipal du

Secteurs de mixité sociale

Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 151-15 du Code de l'Urbanisme

"Le règlement peut délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale."

N° opération	Objectifs de mixité sociale	Nature des logements aidés
Au bénéfice de la Commune de Mandelieu-la-Napoule		
1	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
2	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
3	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
4	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
5	80% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
6	35% minimum de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Dont 60% minimum de PLUS – PLAI
7	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
8	100% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
9	50% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
10	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
11	100% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
12	50% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
13	50% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
14	100% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
15	40% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
16	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
17	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
18	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
19	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
20	30% de la S.H.O.N. habitation totale réalisée	Prêt Locatif Social
21	30% des logements à réaliser	100% de PLUS/PLAI